

## Observatoire des Stratégies et mécanismes pour une gestion publique effective

Haïti

Aout, 2015



Information générale

### Information générale

Par pays : Indicateurs en gestion publique :

**1. Le Gouvernement d'Haïti :**

[Site web officiel du Gouvernement](#) : Présente information sur les différents parties du pouvoir exécutif.

**2. La Banque Mondiale**

[Indicateurs du développement dans le monde](#) : Contient indicateurs sur différents sujets comme la parité de genre, le revenu et le changement climatique.

**3. Nations Unies :**

[World Statistics Pocketbook](#) : Le site web des Nations Unies qui contient indicateurs économiques et sociaux par pays.

Par pays: Etudes et recherches:

**1. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) :**

[Situation de la parité de genre](#) : Présent le rapport de la République haïtienne sur les actions concernant l'engagement acquis dans la Conférence de Beijing 2005.

**2. L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques**

[Rapport sur l'aide au développement](#) : Contient une évaluation avec des indicateurs sur l'efficacité de l'aide au développement dans le pays.

## Vision à long terme:

### Information générale

Le Gouvernement, à travers du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, a rédigé en 2010 le «[Plan stratégique de développement d'Haïti : Pays émergent en 2030](#)». La vision de la nation haïtienne est basée sur la refondation du pays, après la catastrophe du 2010, pour le transformer en un pays émergent en 2030. De cette manière, elle comporte quatre axes principaux et un transversaux sur lesquels l'action gouvernementale doit se concentrer :

1. «Une société équitable, juste, solidaire et conviviale, vivant en harmonie avec son environnement, sa culture, une société moderne où l'état de droit, la liberté d'association et d'expression et l'aménagement du territoire sont établis.
2. une société dotée d'une économie moderne, diversifiée, forte, dynamique, compétitive, ouverte, inclusive, et à large base territoriale.
3. Une société où l'ensemble des besoins de base de la population sont satisfaits en termes quantitatif et qualitatif.
4. Une société apprenante dans laquelle l'accès universel à l'éducation de base, la maîtrise des qualifications dérivant d'un système de formation professionnelle pertinent, et la capacité d'innovation scientifique et technique nourrie par un système universitaire moderne et efficace façonnent le nouveau type de citoyen dont le pays a besoin pour sa refondation.
5. Le tout supporté par l'encadrement d'un État unitaire, fort, responsable, garant de l'application des lois et de l'intérêt des citoyens, ainsi que fortement déconcentré et décentralisé»<sup>1</sup>.

Dans le cadre de planification comprenant les cinq axes cités, le plan stratégique met l'accent sur la nécessité d'agir sur la croissance démographique puisque celle-là a créé des importantes pressions sur l'économie et l'environnement. Au même temps, les actions à mettre en œuvre dans chaque axe comprennent les suivantes:

Axe	Description
<b>Refondation territoriale</b>	Cet axe prévoit des activités «au chapitre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du développement local, de la protection de l'environnement, de la correction des bassins versants et de la rénovation urbaine, la mise en place d'un réseau de transport national, l'électrification du pays,

<sup>1</sup> «Plan stratégique de développement d'Haïti : Pays émergent en 2030» [en ligne]. Disponible sur: <[http://haiti-psdh.com/sites/default/files/PSDH\\_synthese-Fra.pdf](http://haiti-psdh.com/sites/default/files/PSDH_synthese-Fra.pdf)>

	l'expansion des communications et le maillage numérique du territoire, ainsi que l'accroissement des capacités d'alimentation en eau potable et d'assainissement, incluant la gestion des déchets solides » <sup>2</sup>
<b>Refondation économique</b>	Les activités dans cet axe, visent à que chaque habitant d'Haïti atteigne en 2030 le revenu moyenne de celui des pays à « revenus inférieurs ». EN conséquence, il «prévoit la mise en œuvre d'une politique macroéconomique facilitatrice du développement, l'appui à l'investissement privé, la modernisation et la dynamisation de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, la valorisation des secteurs compétitifs de l'économie haïtienne, en particulier l'industrie manufacturière et celle du tourisme, la mise en place d'une véritable industrie de la construction, le développement du secteur des services, l'exploitation durable des ressources géologiques et la mise en œuvre de projets ciblant le développement de l'emploi» <sup>3</sup>
<b>Refondation sociale</b>	Cet axe vise à transformer et augmenter l'offre de services publics sociales et culturelles. Dans ce sens, il comprend «la création de réseaux modernes de santé et d'éducation à travers tout le pays, incluant l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique, la protection des biens culturels et l'appui à la créativité culturelle, un meilleur accès au logement, le développement de l'action civique et de l'offre sportive et de loisirs, la mise en place d'un système d'assurance sociale pour tous les travailleurs, l'organisation de la solidarité sociale et un programme favorisant l'égalité de genre» <sup>4</sup> .
<b>Refondation institutionnelle</b>	Cet axe est fondé sur la nécessité de construire un État

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Ibid.



	<p>fort, décentralisé et transparent. Il est conçu en raison de la fragilité historique de l'État haïtien qui s'est approfondi à la suite de la catastrophe de l'année 2010. Par conséquent, la refondation institutionnelle «prévoit la révision du cadre légal, le renforcement des administrations du pouvoir législatif, du pouvoir judiciaire et des institutions indépendantes, la modernisation de l'administration publique, et notamment celle de l'administration de la justice et de la sécurité, l'augmentation du nombre d'effectifs déconcentrés de la fonction publique, le renforcement des Collectivités Territoriales et le renforcement de la société civile»<sup>5</sup>.</p>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Stratégies et planification nationale

---

<sup>5</sup> Ibid.

## Information générale

Suite à la catastrophe du 2010, le gouvernement haïtien a concentré ces efforts dans la planification et la reconstruction de l'Etat haïtien. De cette manière, le principal document de planification est le «[Plan stratégique de développement d'Haïti : Pays émergent en 2030](#)». Ainsi, la dotation d'une planification stratégique est justifiée par trois raisons :

- «Organiser l'action: définir le chemin que devra suivre le pays pour sortir définitivement de sa situation actuelle de sous-développement.
- Mobiliser, rassembler largement autour d'une stratégie; et
- Coordonner, assurer davantage de cohérence entre les multiples initiatives de soutien au développement du pays»<sup>6</sup>.



Source : "Plan stratégique de développement d'Haïti : Pays émergent en 2030" [en ligne]. Disponible sur:  
< [http://haiti-psdh.com/sites/default/files/PSDH\\_synthese-Fra.pdf](http://haiti-psdh.com/sites/default/files/PSDH_synthese-Fra.pdf)>

## Budget de l'Etat

### Information générale

---

<sup>6</sup> Ibid.

Le [Ministère de l'Économie et des Finances](#) est chargé de la direction de la politique macroéconomique de la République haïtienne. Ainsi le ministère a pour mission de «formuler et de conduire la politique économique, financière et monétaire de l'État haïtien pour favoriser la croissance ainsi que le développement socio-économique du pays sur une base durable»<sup>7</sup>. Dans le cadre de sa principale fonction, il est chargé de la direction et planification du budget pour chaque année fiscale.

L'administration budgétaire a expérimenté un nouveau changement avec la [Loi constitutionnelle du mai 2011](#) qui amende la [Constitution de 1987](#). Cette transformation vise à créer un cadre législatif et budgétaire plus congruent avec les tendances actuelles et la réalité du pays. De cette façon, la coordination du budget continue à être une des fonctions principales du Ministère. Néanmoins, l'article 227.3 stipule que «les comptes généraux et les budgets (...), accompagnés du rapport de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif doivent être soumis aux Chambres Législatives par le Ministre chargé des finances dans les délais établis par la loi»<sup>8</sup>.

De même, bien que le budget continue à être annuel, la nouvelle législation prévoit une programmation pluriannuelle de projets publics. Finalement, le processus de vote et discussion du budget est devenu plus court. Ainsi :

- « Première lecture : Chambre des Députés (30 jours), Sénat (20 jours)
- Deuxième lecture : Chambre des Députés (10 jours)
- Si requis : Commission parlementaire (10 jours)
- Le droit à l'objection présidentielle dûment établi »<sup>9</sup>.

## Fonction publique professionnalisée

### Introduction

<sup>7</sup> "Ministère de l'Économie et des Finances: Mission" [en ligne]. Disponible sur: <http://www.mef.gouv.ht/index.php?page=Notre%20mission>.

<sup>8</sup> République Haïtienne. «Loi constitutionnelle du 09 mai 2011» [en ligne]. Disponible sur : < [http://www.oas.org/juridico/PDFs/mesicic4\\_hti\\_amend.pdf](http://www.oas.org/juridico/PDFs/mesicic4_hti_amend.pdf)>

<sup>9</sup> "Ministère de l'Économie et des Finances" [en ligne]. Disponible sur: <http://www.mef.gouv.ht/>

Concernant l'organisation du service publique haïtien, le gouvernement en 2005 a émis le [Décret du 2005](#) nommé aussi à son tour Loi sur la fonction publique. Cette loi fixe

«les principes fondamentaux de gestion des emplois de l'Administration Publique Nationale et des fonctionnaires et [a] pour but:

- a) de promouvoir une politique globale et active des fonctionnaires;
- b) de favoriser le développement personnel et professionnel des fonctionnaires de façon optimale en vue de rendre efficiente l' Administration Publique Nationale;
- c) de rendre attractif l'exercice de la fonction publique .pour s'assurer la collaboration durable des ressources humaines qualifiées;
- d) d'assurer l'efficacité des services publics par la valorisation des ressources humaines »<sup>10</sup>.

L'emploi public comprend deux types de statut des agents publics. D'un côté, les **fonctionnaires** qui correspondent à un besoin permanent dont les emplois sont donc permanents. De l'autre côté, les emplois qui correspondent à un besoin occasionnel, ont le statut de **contractuels**. Pourtant, la fonction publique regroupe que des agents publics ayant la qualité de fonctionnaires. La Fonction Publique est conçue comme une carrière (art. 10) et elle est réglementée «sur la base de l'aptitude, du mérite, de la discipline, garantit la continuité des services publics et la sécurité de l'emploi»<sup>11</sup>.

### Cadre institutionnel

En ce qui concerne au cadre institutionnel, la Loi prévoit des organes de consultation, de gestion, de formation et d'un organe juridictionnel (art. 20).

Type	Description
<b>Organes de consultation</b>	Ce type d'organes n'est pas expliqué en profondeur. Le législateur donne au premier ministre la capacité de les créer.
<b>Organes de gestion</b>	<b>1. Le Conseil Supérieur de l' Administration et de la Fonction Publique</b> chargé de la formulation et évaluation de politiques générales du gouvernement en matière d'administration publique et des ressources humaines. <b>2. L'Office du Management et des Ressources Humaines</b> connaît des questions relatives au recrutement

<sup>10</sup> République Haïtien. "Décret du 2005" [en ligne]. Disponible sur: < [http://mspp.gouv.ht/site/downloads/loi\\_sur\\_la\\_fonction\\_publique.pdf](http://mspp.gouv.ht/site/downloads/loi_sur_la_fonction_publique.pdf)>.

<sup>11</sup> Ibid.

	<p>des fonctionnaires, à l'évaluation des fonctionnaires, à la discipline, aux mutations, entre autres.</p> <p><b>3. Des directions de ressources humaines au sein des ministères</b> sont chargées de la gestion quotidienne des personnels des services publics.</p>
<b>Organes de formation</b>	<p>Le article 37 du Décret disposait la création d'une «institution dénommée: Ecole Nationale d'Administration et de Politiques Publiques dont la mission est de préparer les Hauts Cadres de la Fonction Publique. L'Ecole Nationale d'Administration et de Politiques Publiques est placée sous la tutelle du Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique»<sup>12</sup></p>
<b>Organe juridictionnel</b>	<p>Le article 46 a établi que «la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administrative est l'organe juridictionnel pour toutes contestations des fonctionnaires et des Agents contractuels de l'Administration donnant lieu à un recours contentieux »<sup>13</sup>.</p>

### Stratégies et mécanismes

Le fonctionnement de la fonction publique est organisé selon la loi en les étapes suivantes:

1. **L'accès à la fonction publique:** Comme il est indiqué ci-dessus, l'accès à la fonction publique se base sur le mérite et l'égalité. Les réquisits pour accéder sont : a.) être de nationalité haïtienne; b.) jouir de ses droits civils et politiques; c) être de bonne vie et moeurs; d) remplir les conditions de compétence professionnelle et d'aptitudes physiques requises. De même, l'admission d'un national à la fonction publique comprend les sous-étapes suivantes :
  - a. *Le recrutement et la sélection :* Cette sous-étape comprend la mise en œuvre des concours, internes ou externes, correspondant à un poste spécifique.
  - b. Le stage, si les statuts particuliers le prévoient: Il s'agit d'une période probatoire dans laquelle le candidat, déjà admis, occupe un emploi permanent de l'Administration publique. La durée du stage est de minimum trois mois et maximum six mois. À la fin du stage, le chef de

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> Ibid.



l'Administration peut proposer la nomination du stagiaire, la prolongation du stage ou le renvoi du stagiaire.

- c. La titularisation et la nomination : Dans cette sous-étape, le stagiaire acquiert le statut de fonctionnaire après «une évaluation satisfaisante de son travail et sa titularisation par un acte de nomination de l'autorité compétente dans un grade de la hiérarchie administrative»<sup>14</sup>.

2. **L'évaluation:** Une fois l'an les fonctionnaires sont évalués sur la base de critères préalablement définis.

## Décentralisation

### Information générale

La constitution de 1987 établit dans son préambule que la Constitution a pour objectif « la mise en œuvre d'un system de gouvernement basé sur libertés fondamentales, et le respect pour les droits humains, paix social, égalité économique, une action concentrée et la participation des gens dans décisions qui peut affecter la vie de la nation, à travers

---

<sup>14</sup> Ibid.

de la décentralisation effective»<sup>15</sup>. Comme résultat, la Constitution prévoit une division territoriale en section communale, la commune et le département.

Entités	Description
Section communale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elle est la plus petite entité territoriale</li><li>• La section communale est gérée par un conseil de trois membres élus par quatre ans.</li></ul>
Commune	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elle a l'autonomie administrative et financière.</li><li>• Elle est administrée par le Conseil Municipal composé par trois membres élus par suffrage universel.</li></ul>
Arrondissement	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il est composé par un groupe déterminé de communes.</li></ul>
Département	<ul style="list-style-type: none"><li>• La plus grande division administrative.</li><li>• Il est complètement autonome.</li></ul>

## Coordination

### Information générale

Il y a plusieurs projets dans lesquels la coordination est le principal objectif. Par exemple, le Programme des Nations unies pour le développement a lancé un projet pour coordonner l'aide extérieure. L'objectif de ce projet «est de doter le gouvernement d'outils, de processus et de politiques permettant aux instances concernées, en

<sup>15</sup>République Haïtien. «Constitution de 1987» [en ligne]. Disponible sur : <http://pdba.georgetown.edu/Constitutions/Haiti/haiti1987.html>

particulier celles en charge de la planification et la gestion de l'aide extérieure comme le MPCE et la CIRH, de gérer l'assistance extérieure de façon plus efficace»<sup>16</sup>.



Source : PNUD. «A propos du PNUD en Haïti» [en ligne]. Disponible sur :  
<[http://www.ht.undp.org/content/haiti/fr/home/operations/about\\_undp.html](http://www.ht.undp.org/content/haiti/fr/home/operations/about_undp.html)>

## Technologies de l'information et de la communication

### Information générale

Le gouvernement d'Haïti a mis en accent l'importance des technologies de l'information et de la communication pour l'achèvement d'un gouvernement plus transparent et efficace. Dans le cadre de la reconstruction du pays, l'unité d'e-gouvernance –attachée au Bureau du Premier Ministre- a lancé une stratégie de **gouvernance électronique**

<sup>16</sup> PNUD. “Appui à l'efficacité de l'aide” [en ligne]. Disponible sur:  
[http://www.ht.undp.org/content/haiti/fr/home/operations/projects/capacity\\_development/coordi  
nation-de-laide-.html](http://www.ht.undp.org/content/haiti/fr/home/operations/projects/capacity_development/coordination-de-laide-.html)

depuis le 8 novembre 2014. Cette stratégie est dénommée Plateforme Gouvernementale Intégrée d'Haïti (PGIH) et ses principaux objectifs sont de :

- « Moderniser l'Etat.,
- Institutionnaliser la transparence et promouvoir la reddition des comptes (puisque toutes les informations seront en ligne, disponibles à la population).
- Rationaliser l'utilisation des TIC dans l'administration publique.
- Développer le secteur technologique comme domaine d'activité économique, notamment par la création d'emplois en faveur de nos jeunes.
- Se rapprocher du citoyen »<sup>17</sup>.

Sous ces objectifs, le Gouvernement haïtien a conçu la mise en œuvre de différents projets, parmi lesquels se trouvent :

L'enregistrement en ligne des entreprises

Une plateforme géo-référencée de gestion des projets

Un tableau de bord qui réunira les KPI (Key Performance Indicators) de la vie nationale

Un système de gestion par objectifs.

Une base de données géo-référencée des écoles du pays.

Le système de gestion des ressources humaines

La modernisation du système d'identification nationale et du registre civil

Source : Primature République d'Haïti. "Gouvernance électronique". [en ligne]. Disponible sur:  
<[http://primature.gouv.ht/?page\\_id=36](http://primature.gouv.ht/?page_id=36)>

## Perspective de genre

### Information générale

Auparavant et à la suite du tremblement de terre, le Gouvernement haïtien a fait des efforts importants pour formuler des politiques publiques sur la base de l'égalité dans toutes ses formes. Concernant la égalité entre hommes et femmes, le Etat haïtien est partie de la [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#) depuis juillet 20 1981. De même, le pays a ratifié la [Convention](#)

<sup>17</sup> Primature République d'Haïti. "Gouvernance électronique". [en ligne]. Disponible sur:  
<[http://primature.gouv.ht/?page\\_id=36](http://primature.gouv.ht/?page_id=36)>

interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 7 avril 1997.

Dans le cadre de son compromis avec l'intégration d'une perspective de genre dans les politiques publiques haïtiens, l'Etat a convenu en 1995 d'être partie de la [Déclaration et du Programme d'Action de Beijing](#) lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. A partir de cela, le gouvernement - par le biais du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes- s'est engagé à présenter des bilans et rapports sur le progrès du pays dans ce sujet-là. En 2009, le gouvernement haïtien a indiqué son amélioration à partir de la mise en place des [initiatives suivantes](#), entre autres. D'abord, l'inclusion dans le Code Pénal du viol comme un crime contre la personne (Décret du juillet 2005). Ensuite, en 2007 le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes et le Ministère de l'Education ont commencé à lutter contre les stéréotypes dans le milieu scolaire. Grâce à la signature d'un accord entre les deux ministères pour prendre des mesures de collaboration sur le sujet, le 50% des bourses scolaires ont été attribuées aux filles<sup>18</sup>. Finalement, sur le plan de la santé, un programme pour réduire la mortalité maternelle a été mis en place.

## Qualité des services publics

### Information générale

Tant que membre de la Communauté Caribéenne (CARICOM), Haïti est partie aussi de l'[Organisation régionale pour normes et la qualité](#). Dans ce cadre, en 2012 le gouvernement a créé le Bureau de standards, qui a comme fonctions :

- « La coordination de tous les efforts de normalisation des entreprises en Haïti.
- L'élaboration, l'adoption, la publication et la diffusion de normes haïtiennes.

<sup>18</sup> République d'Haïti. 2009. "Rapport Beijing +15" [en ligne]. Disponible sur: <<http://www.cepal.org/mujer/noticias/paginas/8/36338/Haiti.pdf>>

- Le développement, la conservation et de la documentation disponible sur les normes et les activités connexes.
- L'adoption de marques de conformité aux normes haïtiennes et labels de qualité ainsi que l'autorité de leur utilisation.
- La représentation du pays sur les organismes régionaux et internationaux de normalisation; de plus,
- Il participe à tous les programmes de recherche et développement visant à soutenir la politique des normes
- Il agit comme secrétariat pour le Conseil national des normes et de la qualité (Conseil national de la normalisation et de la Qualité)
- Il agit en tant que point focal haïtienne pour l'information concernant les obstacles techniques au commerce (OTC) en conformité avec l'accord OTC de l'Organisation mondiale du commerce<sup>19</sup>».

## **Participation des citoyens dans la gestion publique**

### **Information générale**

L'Etat haïtien continue à faire des efforts importants pour mettre en œuvre les principes d'autonomie civile et la participation citoyenne comme moyen d'améliorer la gouvernance, les politiques et les services publics. Un exemple de ces efforts est la mise en place de la Plateforme Gouvernementale Intégrée d'Haïti, qui rendra les actions gouvernementales plus transparents et ouvrira des espaces pour la participation des citoyens haïtiens dans le processus de prise de décisions publiques.

---

<sup>19</sup> CARICOM Regional Organisation for Standards and Quality. "Haïti" [en ligne]. Disponible sur: <<https://www.crosq.org/index.php/haïti>>.

Egalement, en tant que membre de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Haïti est Etat partie à la [Charte de la société civile pour la Communauté des Caraïbes](#), adoptée le 19 Février 2007. La Charte est un document qui contient des dispositions relatives à la participation civile et l'autonomisation pour l'ensemble de la région des Caraïbes. Ainsi que les objectifs pour renforcer la confiance dans le gouvernement. Tout cela par la création d'un environnement politique véritablement participative et la promotion d'une véritable consultation dans le processus de gouvernance.

Dans cet esprit, le [article XVII](#) prévoit que :

- « 1. Les États doivent adopter et appliquer toutes les mesures appropriées pour veiller à la bonne gouvernance qui est juste, ouvert et responsable.
2. Les États reconnaissent et affirment que la règle de droit, l'administration efficace de la justice et le maintien de l'indépendance et l'impartialité de la magistrature sont essentiels à la bonne gouvernance.
3. Les États, en reconnaissant que partie intégrante du concept de la bonne gouvernance sont les rôles complémentaires du gouvernement, les partenaires sociaux et les citoyens, veillent que les droits et les responsabilités de tous sont clairement établis et à l'existence d'un environnement approprié pour leur exercice et leur accomplissement.
4. Les États, en vue d'assurer la moralité dans les affaires publiques, conviennent que les titulaires de charge publique et tous ceux qui exercent le pouvoir dont l'exercice affecte ou peut affecter l'intérêt public, doivent donc commander leurs affaires conformément à la législation nationale (...)
5. Les États doivent:
  - (a) Renforcer plus coût-efficacité dans leurs opérations tout en étant collaborative du processus de développement;
  - (b) Assurer que toutes les personnes soient traitées équitablement, humainement par les pouvoirs publics, les titulaires de charges publiques et tous ceux qui exercent le pouvoir de manière à affecter la qualité de vie du peuple;
  - (c) Répondre à des besoins de la population en tant que consommateurs dans la fourniture de biens et services (...)
7. Les États afin de favoriser la participation de la population dans le processus démocratique doivent établir des systèmes efficaces de consultations entre le gouvernement et le peuple »<sup>20</sup>

---

<sup>20</sup>CARICOM. "Charte de la société civile pour la Communauté des Caraïbes" [en ligne]. Disponible sur:  
< [http://www.caricom.org/jsp/secretariat/legal\\_instruments/chartercivilsociety.jsp#GoodGovernance](http://www.caricom.org/jsp/secretariat/legal_instruments/chartercivilsociety.jsp#GoodGovernance)>



## **Evaluation de politiques publiques**

### **Information générale**

Le Gouvernement haïtien fait des efforts importants afin de planifier et mettre en œuvre un système de suivi et d'évaluation dans le pays. Ce serait développé au même temps que le [«Plan stratégique de développement d'Haïti : Pays émergent en 2030»](#), qui fixe une série d'objectifs nationaux pour la reconstruction, la croissance et le développement économique et social d'Haïti.



